



ARTISANAT

Pouvez-vous nous présenter votre parcours, ce qui vous a amené à devenir vigneron ?

La volonté de redonner vie à plusieurs lieux-dits sur un coteau propice à la culture de la vigne et déjà en appellation VDQS « Moselle » à l'époque (Vin délimité de qualité supérieure). Ces lieux-dits se trouvaient sur un coteau en déshérence à Plappeville, là où nos anciens, dont souvent des familles lorriotes, avaient planté des cépages au parfum d'une autre époque : Léon Millot, Maréchal Foch, Maréchal Lyautey, Noah, Baco, Florental, Oberlin, Othello, ...

Quelles difficultés rencontrez-vous ?

Au plus simple sur certaines parcelles il a fallu arracher les anciennes vignes non qualitatives en vue de produire du vin en appellation. Au plus lourd, il a fallu défricher les autres parcelles retournées à l'état souvent de petite forêt.

Sur un plan plus économique lorsque

l'on veut acheter des parcelles et les planter, on rentre dans un cycle financier et technique important, car il aura déjà fallu prendre contact avec les propriétaires qui pour certains sont difficilement vendeurs ou pas vendeurs du tout. En effet, ces parcelles sont souvent « microscopiques » (autour de trois ou quatre ares seulement) et pas entretenues du tout, ce qui n'empêche pas certains propriétaires d'en vouloir des sommes déraisonnables qui ne correspondent à rien. Si une commune avait pu préempter, le coût aurait pu baisser.

Ensuite, il faut obtenir des droits (payants), car la culture de la vigne est réglementée (zones, plants, densité...). Puis on passe encore par toute une série de pratiques économiques et techniques importantes en vue de planter et de pérenniser la vigne qu'il faudra défendre contre les prédateurs hiver comme été, ainsi que les intempéries, les maladies, la météo fluctuante...

Quels sont les atouts de ce domaine ?

La vigne prospère sur un coteau à Plappeville à 500 mètres de la cave située à Lorry-lès-Metz, ce qui constitue un trait d'union dynamique entre les deux communes.

D'autre part, l'exploitation est la seule à cultiver la vigne professionnellement à Plappeville.

Enfin, le domaine est en agriculture biologique depuis 2005 sachant que cette passion s'était concrétisée en 1978 quand le viticulteur avait adhéré alors à une association nationale d'agriculture biologique en tant que consommateur.

Enfin, le domaine ne plante pas de



clone, mais des sélections massales (plants tous différents) ce qui confère aux vins une richesse gustative peu ordinaire.

Comment définiriez-vous votre vin ?

Les vins du domaine, blanc (Auxerois-Pinot gris à terme), rosé foncé de macération, et bientôt un vin rouge, sont le résultat d'un travail de tous les instants du viticulteur, depuis la plantation de la vigne jusqu'à la mise en bouteilles. On a coutume de dire qu'un vin est le résultat à 50 % du travail à la vigne et 50 % du travail à la cave.

Avec le passage de certaines vignes à l'âge adulte, et une intervention douce durant la vinification, les vins du domaine sont plus que prometteurs. Bref, le « Juchamp-Plappeville » est un vin d'amis.

Quels sont vos projets ?

Terminer de participer au modelage paysager du coteau, et produire des vins appréciables, en qualité et en quantité, à retrouver à la cave comme sur certains marchés de terroir et marchés bio, ainsi que dans quelques restaurants amis.



À SAVOIR

VENEZ NOMBREUX !

20 mars 2015 : assemblée générale du COCL

21 mars 2015 : loto de printemps, organisé par Lorry-Loisirs

28 mars 2015 : stage de yoga, organisé par l'ALCEA

31 mars 2015 : audition de printemps, organisée par l'ALDAM.

HORAIRES DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la mairie vous accueille les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 15 h à 18 h.

Le mardi, ouverture de la mairie de 15 h à 19 h.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2014.

1 — Convention de coopération pour la fourniture de sel de déneigement entre Metz Métropole et les communes volontaires.

Les conditions météorologiques de ces dernières années ont montré la sensibilité de la viabilité hivernale et l'importance de satisfaire les besoins en approvisionnement en sel, il convient de rappeler que les opérations de déneigement, salage, sablage, déverglaçage des chaussées des voies routières en agglomération relèvent du pouvoir de police de la circulation du maire.

Metz Métropole propose aux communes de passer directement des commandes sur ses marchés pour la fourniture du sel nécessaire à la viabilité hivernale des routes communales. La présente convention datée du 22 décembre 2014 est conclue pour un an à compter de la date de sa signature, renouvelable une fois par tacite reconduction.

Voir les tarifs de livraison en bas de page.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les termes de la convention et autorise le maire à signer toutes les pièces et tous les avenants s'y rapportant.

2 — Renouvellement de la location des terrains communaux

Monsieur le maire informe l'assemblée que le bail de monsieur GUTHMULLER Pascal concernant les terrains sis en section N parcelles est arrivé à échéance.

Le nouveau bail comprend quelques clauses environnementales et est conclu pour 9 années pleines et entières à compter du 1^{er} mars 2015. Les biens immobiliers agricoles sont d'une superficie totale de 15 ha 50 a.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler la location des terrains susnommés à monsieur GUTHMULLER Pascal.

3 — Adhésion à l'Union départementale des centres communaux d'action sociale de la Moselle (UDCCAS)

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la réunion organisée par l'UDCCAS qui a eu lieu à Woippy le 21 janvier 2015. Conduite par M^{me} KUNTZ, animée en partie par le Conseil Général de la Moselle, l'Union Départementale a présenté son action et proposé son aide aux communes adhérentes.

L'UDCCAS accompagne ses adhérents, voire défend leurs intérêts, les informe sur les évolutions législatives et répond à leurs questions juridiques et aux recherches d'aides.

M^{me} Simone HECKEL, vice-présidente du CCAS, précise quelques points échangés lors de la rencontre de Woippy, et se prononce pour cette adhésion. Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 0,01 € par habitant. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement à cette adhésion.

4 — Approbation de la modification simplifiée du POS

Avant de procéder à l'approbation définitive de la modification simplifiée du POS, M. Xavier BRIER demande à ne pas participer aux débats et au vote au motif que les modifications du POS régularisent un dossier d'un proche non conforme avant cette modification, dossier qui le deviendrait ensuite. Pour ces raisons déontologiques, il demande à se retirer.

Le maire demande un peu plus d'explications. M. BRIER fait alors état d'une déclaration de travaux concernant une clôture entre voisins et se retire.

M. le maire fait alors part à l'assemblée de la fin de la consultation du POS en mairie par la population, qui a eu lieu du 23 décembre 2014 au 22 janvier 2015. Sept personnes sont venues consulter le dossier et quatre observations ont été relevées. Aucune ne portait directement sur les modifications simplifiées du POS, mais plutôt sur des problématiques à étudier lors de l'élaboration du PLU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'approuver par 14 voix pour et 2 voix contre, le dossier de modification du POS.

5 — Convention rythmes scolaires 3^e trimestre - Yoga

Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de signer une convention de partenariat pour le 3^e trimestre.

Cette convention est conclue entre la commune et madame MULLER Claudine, professeur de yoga, pour son intervention les mardis, le 3^e trimestre 2015. Cette activité sera assurée bénévolement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise monsieur le maire à signer la convention correspondante.

NDLR Le conseil municipal remercie l'association « Au fil du temps » pour ses interventions bénévoles au 2^e trimestre et souhaite la bienvenue à M^{me} Muller.

6 — Estimation des dégâts du gibier

La procédure de location des lots de chasse prévoit la désignation en début de bail d'un estimateur de dégâts de gibier rouge autre que le sanglier. En accord avec le maire de la commune de Lessy, M. le maire propose de nommer M. Yves CLARIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise monsieur le maire à désigner M. Yves CLARIS comme estimateur pour la commune.

7 — Demande de subvention pour le remplacement des portes et fenêtres de l'école maternelle.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un projet de remplacement des portes et fenêtres de l'école maternelle pour mise en place durant l'été 2015 est à l'étude et qu'il y a possibilité de demander une subvention aux services de l'État au travers de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Ce remplacement est nécessaire pour assurer la sécurité des ouvrants et une diminution des coûts de chauffage de l'école maternelle. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement, à l'unanimité, pour ce projet et la demande de subvention.

Informations

- La commune, grâce à la participation de ses conseillers municipaux volontaires, a assuré l'accueil de 30 enfants lors de la grève des enseignants du 3 février 2015. Le petit nombre d'élèves a permis de les encadrer au périscolaire.
- L'espace de jeu de boules près du Mille Club est terminé depuis le 6 février 2015.

Tarifs pour une livraison directe aux communes disposant d'un lieu de stockage

Tonnage	Mode de livraison	€ TTC
1 t mini soit 1 palette de 40 sacs	Sac de 25 kg	167,04 €/palette (167,04 €/t)
De 0,5 t à 5 t	Big Bag de 500 kg	85,80 € le Big Bag (171,60 €/t)
Plus de 5 t	Big Bag de 500 kg	71,50 € le Big Bag (143,00 €/t)
1 camion de 10 t	Sel en vrac	1012,92 € le camion (101,30 €/t)
1 camion de 25 t	Sel en vrac	2308,80 € le camion (92,35 €/t)
À partir de 2 camions de 25 t	Sel en vrac	2219,40 € par camion (88,78 €/t)

c) Une commande a été passée à une entreprise d'élagage pour mettre en sécurité le parcours de santé. Il s'agira dans un premier temps de couper les arbres dangereux puis d'élaguer les branches mortes des arbres en bonne santé, ceci au printemps.
En fin de séance, M. Brier demande la parole.

Il approuve la volonté du maire de faire de la sécurité une priorité en particulier la sécurité routière. Il constate que des points noirs restent à régler dans le village – vitesse, élargissement des voies... – et souhaite se mettre, avec son groupe, à la disposition de la commune pour participer la recherche de solutions, en s'appuyant sur son expé-

rience professionnelle. Après avoir discuté de quelques points – carrefour du Clos François, voisins vigilants –, il est convenu que la commission sécurité devra se réunir pour étudier et évaluer les coûts des différentes propositions.

SERVICES COMMUNAUX

En 2014, la commune a investi pour assurer un déneigement des voies communales par l'achat d'une lame de déneigement, une saleuse et un bac à sel permettant le stockage de 10 t de sel. Une convention établie avec un agriculteur du village permet, sur appel du maire, le traitement de la voirie.

Toutes les rues, hors la RD51 et RD7 gérées par le Conseil Général, sont traitées en totalité, tôt le matin ou dans la nuit. Les bacs à sel disposés dans les zones difficiles sont à la disposition des riverains pour traiter ponctuellement une zone particulièrement glissante.

Le service technique de la commune intervient pour sécuriser l'accès aux bâtiments publics. Les riverains ayant un trottoir devant leur maison sont tenus de le débiter régulièrement; en cas d'accident, leur responsabilité civile peut être engagée.

Rappelons que pour la sécurité de tous, il est recommandé d'équiper vos véhicules de pneus neige, d'adopter une allure réduite, de respecter les distances de sécurité et de limiter vos déplacements.

En attendant le printemps!

QUAND L'HIVER EST LÀ



Pascal Guthmuller en action

SERVICES

LE TRÈS HAUT DÉBIT À L'HORIZON 2020

Metz Métropole a parmi ses compétences, celle de l'équilibre territorial. À ce titre, la communauté s'était engagée à fournir à chaque habitant et acteur un accès au haut débit.

Fin 2013, la communauté d'agglomération a honoré ses engagements en faisant disparaître toutes les zones blanches, non couvertes par l'ADSL ou un câble réseau numérisé, de son territoire.

Avec l'émergence de nouveaux services et la multiplication des usages familiaux et domestiques, le besoin en débit croît naturellement. Afin de maintenir l'identité territoriale de la communauté d'agglomération et son attractivité, Metz Métropole a décidé de se doter de réseaux très haut débit. La seule technologie

permanente existante à ce jour est la fibre optique jusqu'à l'abonné couramment nommée FTTH : Fiber To The Home.

Après concertation nationale, l'opérateur Orange a été retenu. Il financera en totalité un réseau qui restera accessible commercialement à tous les fournisseurs d'accès, sur 41 communes de la communauté d'agglomération.

Le 15 décembre dernier, le conseil de communauté a validé la signature de la convention de programmation et de suivi des déploiements FTTH qui associe Orange, Metz Métropole et l'État du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020.

Le calendrier de déploiement par commune sera discuté chaque année.

Dans ce projet structurant pour son territoire, Metz Métropole a investi 2 millions d'euros, qui ont fait l'objet d'environ 30 % de financement par l'Europe, l'État et la Région.



Signature de la convention
© Metz Métropole Christian Legay

À SAVOIR

Consultation sur la gare d'interconnexion de Vandières

Le 1^{er} février 2015 s'est tenu la consultation des électeurs lorrains, organisée par le Conseil Régional de Lorraine. Cette consultation, inédite, portait sur l'engagement des travaux de la gare lorraine d'interconnexion

TGV-TER de Vandières.

Dans notre commune, 14,8 % des inscrits sur les listes électorales ont déposé leur bulletin dans l'urne pour arriver aux résultats suivants :

OUI : 22.64 %	NON : 77.36 %
---------------	---------------

L'analyse des différents résultats a amené M Masseret, président du Conseil Régional de Lorraine à cette conclusion : « Je considère que le projet contesté de la gare de Vandières ne peut pas être engagé par cette majorité » (extrait du courrier adressé aux maires de Lorraine).

À SAVOIR

Enquête sur le cadre de vie et la sécurité

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), en

partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), réalise du 2 février au 2 mai 2015, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs

membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Élections départementales

Un décret publié au Journal officiel du dimanche 30 novembre 2014 a confirmé les dates des élections départementales (ex-cantonales). Les dates retenues sont le dimanche 22 mars 2015 pour le premier tour et le dimanche 29 mars 2015 pour le second tour.

Ces élections se dérouleront dans 2054 nou-

veaux cantons. Elles permettront de renouveler l'intégralité des conseillers départementaux, le renouvellement des conseillers ayant lieu auparavant par moitié. Ces élections verront par ailleurs un nouveau mode de scrutin avec l'élection des conseillers départementaux au scrutin majoritaire binominal (femme-homme) à deux tours.

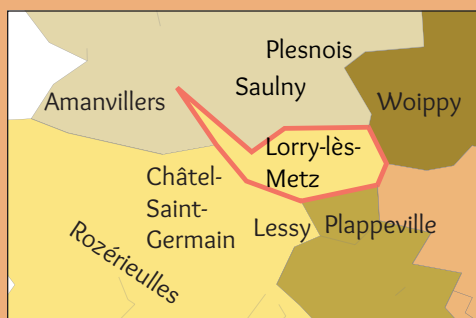
À l'issue de ce scrutin, les conseils généraux

et les conseillers généraux seront dénommés respectivement conseils départementaux et conseillers départementaux. Ils seront élus pour six ans.

Sources : service-public.fr

Liste des candidats du canton Les Coteaux de Moselle

Binômes candidats	Réunions publiques prévues au foyer communal de Lorry-lès-Metz
Thibaut ALBRECH et Carine WOLF	—
Jean RICONNEAU et Marie-Christine SINTEFF	—
Jean FRANCOIS et Bernadette LAPAQUE	Vendredi 13 mars 2015 à 20 h
Évelyne ACKEL et Gilles SOULIER	Jeuudi 19 mars 2015 à 18 h 30



Lorry-lès-Metz est l'une des 29 communes du canton Les Coteaux de Moselle (en jaune sur la carte).

RYTHMES SCOLAIRES

Le troisième trimestre est prêt et les inscriptions pour les activités lancées. Vous verrez apparaître une nouvelle activité, animée par Claudine Muller : le YOGA, en remplacement de l'intervention de l'association Lorry Au Fil Du Temps que nous remercions vivement. Les résultats du sondage sur la qualité de ce service ont indiqué (voir graphique ci contre) une réelle satisfaction des parents pour ce service proposé par la mairie. Une consultation des parents sur les horaires de classe à la rentrée 2015 est en cours.

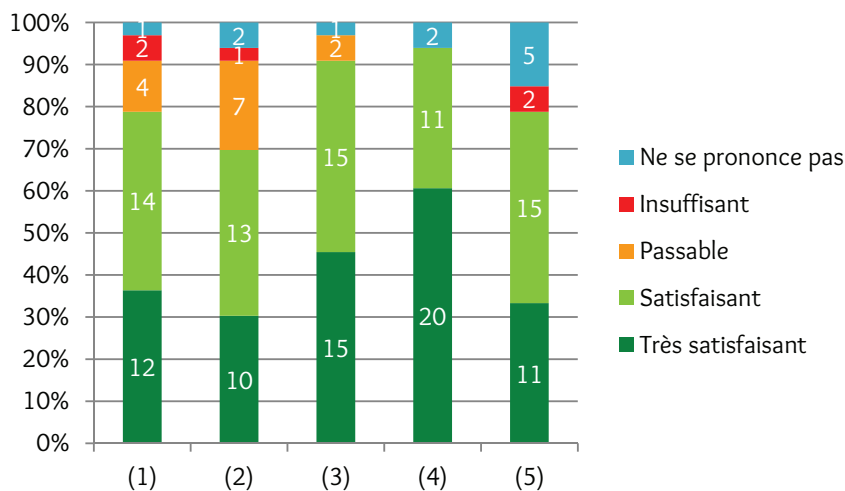
En effet, à la suite de la validation du samedi comme demi-journée d'école, dans l'intérêt des enfants, la mairie s'était engagée à réinterroger les parents sur le maintien de ce choix après une année d'expérimentation. Un questionnaire a été remis à chaque famille le

lundi 23 février, à ce sujet. Nous comptons sur vos retours pour que le résultat de cette enquête soit le plus représentatif possible.

* TAP = Temps d'activité périscolaire



INSTALLATION ET MISE EN PLACE : PREMIERS RETOURS



Thèmes :

(1) communication – information

(2) organisation des TAP

(3) activités proposées

(4) satisfaction de l'enfant

(5) complémentarité activités détente (30 min)/activités éducatives (1 h)

Attentat du 7 janvier 2015.

Nous renouvelons un hommage aux douze victimes de cette tragédie. Cet évènement atteint les fondements de la

démocratie : nos droits, nos devoirs, notre humanité. Il nous rappelle également ces principes de la République : liberté, égalité, fraternité, qui nous permettent de vivre

ensemble, de défendre la tolérance et combattre la peur et les préjugés.

« Dans la vie, rien n'est à craindre, tout est à comprendre. » Marie Curie.

Directeur de publication : Jean-Yves Le Ber
Responsable de rédaction : Nadège Cola
Conception : Gérard Kester

Articles : les conseillers municipaux
Impression : Imprimis
Tirage à 820 exemplaires

Dépôt légal : n° ISSN 1272-9493
Revue distribuée gratuitement
Reproduction interdite